

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Ambernac
De : Robert PINOT <robert.pinot@wanadoo.fr>
Date : 19/03/2023 09:23
Pour : pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

Attention Monsieur Jean Marie DROUAUD, Commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur, j'habite sur la commune d'Esse.

Je suis particulièrement alarmé par la perspective de voir enfouir de manière définitive 2 000 t de béton ferrailé par mât d'éolienne, sans une étude sérieuse des conséquences sur le plan hydrologique. Par ailleurs il est manifeste que la surface correspondante et définitivement - je dis bien définitivement - perdue pour tout usage agricole et forestier.

Avec ma considération distinguée - Robert Pinot

Sujet : [INTERNET] Projet eolien

De : John Hunter <charivari16@gmail.com>

Date : 19/03/2023 10:13

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Copie à : rapasse2016@gmail.com

A ce sujet un article qui decape le conte de fée éolien pour en tirer la vérité :

Le coup de bambou pour les factures.

Plus on hérissé le pays et plus on paiera tres cher comme en Allemagne ou le cout du MWh est le plus cher d Europe. 30.000 eoliennes.

C est la nef des fous !

Les lobbies ont bien manoeuvré pour ruiner la nature et le portefeuille, le patrimoine et notre bien être citoyen. Et la santé avec !

Les decideurs sont sous emprise.

— cherté .txt —

Pourquoi les factures montent même si
les eoliennes et les parcs solaires s'erigent ?

Un article de Kevin Killough de CowboyStateDaily

On dit que les renouvelables sont moins chers à produire que
le charbon, le gaz ou le nucléaire.

Mais en Amerique les consommateurs paient
en 2022, 14% plus cher qu'en 2021 et pourtant le pays
est hérissé d'EnR. C est le double de l'inflation qui gravite autour de
6% aux USA. Alors plus on bombarde d'EnR et plus c est cher ?

C est pas simple à calculer.

Un expert affilié à l'université du Wyoming a peut être la solution :

On doit utiliser un instrument de mesure, le LCOE.

Levelised cost of energy. C est un genre de pondération mais
cela n' englobe pas tout.

Le LCOE vous renseigne sur le coût
mais seulement lorsque la source de puissance
produit de l'électricité.

L'électricité est un produit unique.

On la consomme en même temps qu'elle est
produite.

Quand on allume un bouton, on
ne veut pas de l'électricité, on en veut tout
le temps. Pas de vent et pas de soleil ?
Alors les centrales à gaz et à charbon
ronronnent d`autant plus.

Plus on construit d éoliennes et de parcs

et plus les installations se mettent au repos. Mais elles sont indispensables quand on en a besoin. Plus on doit construire de ces infrastructures en charbon et en gaz pour soutenir l'intermittence .

Une étude de Energy Innovation a montré que la centrale au charbon, Dry Fork Station était plus économique que des éoliennes et des parcs solaires. Comparer des coûts entre différentes énergies même avec le LCOE est périlleux . Les choses sont difficilement comparables.

Le LCOE ne calcule pas tous les coûts associés à la production d'électricité 24h/24 et 7j/7. On va imaginer une île qui utiliserait 100 MW pour ses consommateurs . Si on édifie une centrale à gaz, elle produira presque toujours ce qu'il faut. Le parc solaire produira quelques heures par jour sauf s'il y a des nuages. On peut accroître le rendement avec des batteries , quelques heures de plus mais elles sont chères . Il y aura un déficit électrique.

La centrale à gaz doit être prête à tourner quand le vent et le soleil manquent . La centrale à gaz doit être pleine de personnel tout le temps même si elle ronronne de temps en temps seulement . L'économie marginale est le coût d'opération diminué quand le soleil brille.

On a trouvé mieux que le LCOE, c'est le LACE levelized avoided cost of electricity . Cette unité de mesure compare la valeur possible de l'énergie nouvelle si on la fait passer dans un réseau pré existant.

Prenons un exemple : Un promoteur solaire construit un parc pour déplacer la puissance électrique produite par une centrale à gaz qui sert à alimenter la consommation pendant un pic de la demande. Ce parc aura un plus grand LACE que celui qui déplace la génération d'électricité à partir d'une unité bon marché de gaz naturel avec des cycles combinés ou bien une centrale à charbon bien économique . Donc on compare LCOE et LACE ensemble pour des technologies diverses.

Les études qui montrent que les nouveaux parcs solaires reviennent moins cher que les centrales à charbon n'incluent pas l'analyse qu'il faudrait pour conclure solidement

Plus le réseau veut 100% d'EnR et plus les coûts vont grimper et le réseau décliner .

Pr Considine dit au reporter que le LCOE est connu depuis 10 ans. C'est aisé à calculer et à conceptualiser tandis que les coûts du réseau sont plus complexes. Avec le LCOE on peut calculer les coûts de l'opération et on ajoute les coûts de recouvrement du capital.

On peut alors dire aux gens que le solaire et l'éolien sont moins chers que le gaz et le charbon .

Mais quand les factures explosent, les gens ne croient plus du tout au conte de fée .

—Pièces jointes : —

cherté .txt

3,7 Ko

Sujet : [INTERNET] AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

De : ubrmousnier <ubrmousnier@orange.fr>

Date : 19/03/2023 11:17

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Hubert Mousnier
Cidex 10,
16140 Marcillac lanville

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD , Commissaire-Enquêteur

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon opposition au projet de 3 éoliennes sur le site du BREUIL d' AMBERNAC pour les raisons suivantes.

JE SUIS CONTRE:

- la destruction du Patrimoine naturel, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, confirmée par la CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent.
- l'impact visuel des machines sur la vallée de la Charente.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l' ex-confolentais.
- la destruction des espèces protégées: loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie...
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis...
- les études environnementales insuffisantes
- la destruction d'une zone Humide, à l'emplacement des 2 éoliennes.
- le défrichement d'une parcelle de la ZNIEFF.
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel...
- l'impact potentiel sur les circulations d'eaux souterraines dont l'étude n'a pas été faite.
- la masse de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds.
- les tonnes d'aimants dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie.
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations.

Hubert Mousnier

Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes ambernac

De : roux david <citdav@yahoo.fr>

Date : 19/03/2023 13:04

Pour : "pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr" <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant sur Ambernac depuis de nombreuses années. Je suis contre ce projet éolien. En premier lieu le massacre du paysage, l'aberration écologique de ce projet : produire de l'électricité à un endroit où il ne s'en consomme pas, la quantité énorme de béton au pied de ces éoliennes donc la quantité de co2 pour produire le ciment, l'acheminement de ce béton et tout le matériel nécessaire pour le montage de ces éoliennes va engendrer des perturbations et des destructions du milieu naturel, l'injustice des retombées financières qui ne profiteront pas à la communauté locale et ce sont bien les habitants qui en subiront les nuisances et les conséquences.

Comment développer le tourisme local si notre campagne de Charente Limousine est défigurée par la laideur de ces éoliennes.

Merci de prendre en considération nos doléances et faire ce qui doit être fait pour annuler ce projet inutile alors que d'autres solutions peuvent être apportées à notre crise énergétique.

Cordialement Roux David

Sujet : [INTERNET] Contribution Enquête publique projet éolien d'Ambernac

De : "Georges Berthu" <georges.berthu@wanadoo.fr>

Date : 19/03/2023 14:39

Pour : <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>

Enquête publique sur le projet éolien du Breuil d'Ambernac

Contribution de Georges et Marie-Claude Berthu

Le Vivier

16240 Longré

Nous donnons un avis négatif sur le projet éolien du Breuil d'Ambernac.

Ce projet contribuerait à endommager un peu plus l'attractivité du nord-Charente.

Les personnes habitant à proximité seraient les premières à en souffrir par la destruction de leur cadre de vie et la dévalorisation de leurs biens immobiliers.

Et tout cela pour quoi ? Pour rien. Car il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de notre pays, c'est de produire de l'électricité en réduisant les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique. Or les éoliennes ne produisent d'électricité que par intermittence, de sorte qu'il faut les compléter par des centrales thermiques pilotables, susceptibles de démarrer immédiatement à la demande. Ces centrales thermiques rejettent des gaz à effet de serre de sorte que le couple "éoliennes+ centrales thermiques", considéré dans son ensemble, contribue au réchauffement du climat.

La seule solution viable reste le nucléaire, malgré les problèmes de corrosion qui seront corrigés. Seul le nucléaire nous permettra d'atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Seul le nucléaire nous assurera une indépendance stratégique. Donc il faut d'urgence relancer les investissements nucléaires, malencontreusement abandonnés depuis des décennies. C'est la voie d'avenir, et non pas les éoliennes, incapables de fournir une énergie suffisante, indépendante, vraiment décarbonée, et qui, en plus, pourrissent la vie des riverains.

Le gouvernement et le Parlement prennent enfin conscience de ces réalités. Par la nouvelle loi de relance du nucléaire, ils sont en train de faire sauter l'objectif fixé en 2015 d'une réduction à 50% de la part de cette énergie dans le "mix" électrique français. Une fois ce mauvais objectif disparu, il n'y aura plus aucun sens à autoriser de nouveaux projets éoliens accompagnés de tous leurs inconvénients.

Georges et Marie-Claude Berthu.

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique projet éolien d'Ambernac

De : STOP EOLIEN 16 <stopeolien16@gmail.com>

Date : 19/03/2023 15:52

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en pièce-jointe les avis d'opposition individuels de Madame Evelyne Dautriat, Monsieur Guy Labracherie et Monsieur Yvon Labracherie.

Avec tous mes remerciements

Marcel Puygrenier

— Pièces jointes : —

Avis d'opposition individuel au projet éolien d'Ambernac d'Evelyne DAUTRIAT.pdf	30 octets
Avis d'opposition individuel au projet éolien d'Ambernac d'Yvon Labracherie.pdf	30 octets
Avis d'opposition individuel au projet éolien d'Ambernac de Guy LABRACHERIE.pdf	30 octets

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM.....DAUTRIAT..... Prénom.....Evelyne.....

ADRESSE.....rue La Fontaine..... VILLE.....87200 ST JUNIEN.....

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à.....St Junien..... le.....14.03.23.....Signature.....

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM LABRACHERIE Prénom Non

ADRESSE 2 Pressoirs des osiers VILLE 16420 BRIGUEUIL

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m² de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m² de la ZNIEFF « Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à Brigueuil le 14.03.23 Signature 

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM Laplaud Mich Prénom any

ADRESSE Breuil VILLE 16420 Brignault

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à Brignault le 14/03/11 Signature [Signature]

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable – Impact paysager hors norme mais systématiquement minimisé par le promoteur et son bureau d'étude - Photos de l'analyse
De : patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr
Date : 19/03/2023 18:16
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUAUD, Commissaire-Enquêteur,

Dans notre message précédent, nous vous avons exposé les raisons de notre opposition au projet du fait de l'impact visuel et paysager.

Vous trouverez ci-joint les photos illustrant notre analyse envoyée précédemment, l'adresse mail de la Préfecture ayant rejeté l'envoi de toutes les pièces en un seul message.

Bien cordialement,
Collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac

FreeMail powered by mail.fr

-----rfc822-headers.txt-----

Return-Path: (patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr)
Received: from postfix01.mail.de (postfix01.bt.mail.de [10.0.121.125])
by shout01.mail.de (Postfix) with ESMTP id E7301A0371
For <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>; Wed, 15 Mar 2023 22:04:58 +0100 (CET)
Received: from smtp04.mail.de (smtp04.bt.mail.de [10.0.121.214])
by postfix01.mail.de (Postfix) with ESMTP id C13628014F
For <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>; Wed, 15 Mar 2023 22:04:36 +0100 (CET)
DKIM-Signature: v=1; a=rsa-sha256; c=relaxed/simple; d=mail.de;
s=mail16262089; t=1678914276;
bh=w+qTR9p0j0e23pHg81Ncyc0chZx1cbl1TMD/v4;
h=Message-Id:From:To:Subject:Date:From:To:CC:Subject:Reply-To;
b=7N8cW6YvMTUD5QySKSDarVxYf1VQ0bR5UjJUC7bkoK0K3W6yB5R9XhgAcBJA
112W64Q5w12157185fJ1n23180K1Ng55uNfJ3dXc0e0HNVpG35uCu1ST
dC89CPy4UqCZwR18JHURF154XU0uqZop/SaIrVebcoXTCdGdQWR0z20x2N
f003Z59+TrnV/yC0L8hP8rFw0M1e1Y9d43JQF1n0P26Zuh8t12tJ9c+oWMyE/D
X0VYAbCv1oeK1irjYv855u53WJ3Cj5WpNz3PHjBvHhEg6gRvK6Xq9uF8V6/Dr
CkNcckLk81g=

DKIM-Signature: v=1; a=rsa-sha256; c=relaxed/simple; d=mail.fr;
s=mailfr201618; t=1678914276;
bh=w+qTR9p0j0e23pHg81Ncyc0chZx1cbl1TMD/v4;
h=Message-Id:From:To:Subject:Date:From:To:CC:Subject:Reply-To;
b=5Vn0Y40X2BvuQwKfUyCR+tv00Yk+uE8CY9rurhp/RM/AseuE00/GD19ET5L1sUa
Cyc5yis9xkA8g32AqebGfPngDvSpmzay79Pj0001d517HajghskmVGLmgGvG
ng4d15v0r5u0b5827fduq55P0v09R0E0u0Z15=

Received: from [127.0.0.1] (localhost [127.0.0.1])
(using TLSv1.3 with cipher TLS_AES_256_GCM_SHA384 (256/256 bits))
(No client certificate requested)
by smtp04.mail.de (Postfix) with ESMTPSA id 2D09BC8118
For <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>; Wed, 15 Mar 2023 22:04:31 +0100 (CET)

Message-ID: <2cd6429545e6b71e2f351ude93878f8959c3b29@mail.de>
From: (patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr)
To: (pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr)
Subject: =?utf-8?Q?Projet=20=C3=A001lien=20MPD=20sur=20Ambarnac=20=E2=80=93=20?=
=?utf-8?Q?Av1s=20=C3=A0Favorable=20=E2=80=93=20Impact=20paysager=20?=
=?utf-8?Q?hor=20hor=20hor=20syst=C3=A0aliquement=20?=
=?utf-8?Q?minis=C3=A0=20par=20le=20promoteur=20et=20son=20bureau=20d'=C3=A0tude?=
X-Priority: 3
Date: Wed, 15 Mar 2023 22:04:31 +0100
Content-Type: multipart/mixed;
boundary="=_65e29b58a9d7c2780e2a0f27f36bfc2"
Content-Transfer-Encoding: quoted-printable
Content-Disposition: inline
MIME-Version: 1.0
X-purgate: clean
X-purgate: This mail is considered clean (visit http://www.eleven.de for further information)
X-purgate-type: clean
X-purgate-Ad: Categorized by eleven eXpurgate (R) http://www.eleven.de
X-purgate: This mail is considered clean (visit http://www.eleven.de for further information)
X-purgate: clean
X-purgate-size: 36004909
X-purgate-ID: 154282:1678914274-1F7F8C09-E0390641/0/0

---Photo 1_impact paysager_Echelle des enjeux selon ENCIS_p26.png---

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts. ENCIS utilise sa propre grille d'évaluation. Effet d'écrasement des enjeux modéré.

Porteur de projet : Energie Ambarnac / Bureau d'études : ENCIS Environnement

---Photo3_avis+biodiversité_SEAR_16-03-2021.png---

pas à une halle de compensation mais un renforcement de l'habitat. De même, la halle au sud-est se trouve au milieu de zones déjà boisées ; l'efficacité de cette mesure semble limitée.
Mesure CM1: La localisation de la mesure (zone humide compensatoire) est surprenante, et aucune indication sur les moyens mis en œuvre pour l'absence de l'efficacité de cette mesure de compensation avec la parcelle agricole n'est pas prise en compte.
Constat concernant le choix de site: Les sensibilités environnementales n'ont visiblement pas été prises en compte dans le choix du site (zone 30 de l'étude d'impact), ce qui aurait dû être de trouver des « variantes » plus satisfaisantes d'un point de vue « biodiversité ».
Constat concernant l'étude d'impact: Les niveaux d'enjeu semblent sous-estimés; en effet, l'échelle doit être symétrique (bénéfices/méfaits) et être prise en compte pour les mesures.
Tous les résultats des suivis seront à transmettre au service Biodiversité de la DDT Charente.

Conclusion: Au vu des nombreux enjeux du site, à savoir la présence de ZNIEFF, d'habitats possédant un enjeu fort, une activité chronophore importante, des doléances trop ponctuelles des doléances locales, de la présence de l'axe principal migratoire de la choue corollée et une déviance EIC (Ligne-Méduse-Compensat) qui n'a pas été complètement mise en œuvre, l'avis du SEAR au titre de la biodiversité et de Nature 2000 est défavorable.

Le chef de service,
PATRICK JANET

---Photo+2_comparaison grilles+Ministère+et+ENCIS.png---

Grille proposée par ENCIS

La grille d'ENCIS invente le critère très faible, le critère faible devient dès lors médian.

CRITÈRES D'APPRECIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentes	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquents	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquents	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le projet occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet	
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement	
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs	
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Niveau de l'impact	Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	---------	-----	--------	--------	------	-----------

La grille du Ministère est symétrique et graduée de façon homogène

Hierarchisation des impacts bruts et résiduels

Grille proposée dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020

Photo 4_Critères+enjeux+et+sensibilités+ENCIS_monuments_p20.png

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de Ambernac (16) 2019

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

Les critères d'évaluation d'ENCIS sont insérés car le critère faible devient médian en lieu et place du critère modéré

CRITÈRES D'APPRECIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inscrit)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Fortes reconnaissances institutionnelles (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visible et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visible mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu	Élément reconnu localement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement ou patrimonial et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Photo 5_Eglise+ND+rAlloue_Erjeux+et+sensibilités_p77.png

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de Ambernac (16) 2020

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaires	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
64	16	Le Grand-Madieu	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité n'est possible depuis le monument. Seules quelques perceptions partielles et anecdotiques d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection de l'église.	Très faible	7,6
65	16	Anzac-sur-Vienne	Eglise Saint-Benoît	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée. Les éléments bâtis du bourg d'Anzac-sur-Vienne, ainsi que le relief des versants de la vallée de la Vienne, masquent les perspectives visuelles en direction de la ZIP.	Null	7
66	16	Anzac-sur-Vienne	Chapelle Notre-Dame	Inscrit	Faible			6,9
67	16	Alloue	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Si aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis l'édifice religieux, une covisibilité a été identifiée dans un virage de la D312 en surplomb de l'église.	Modérée	6,2
68	16	Anzac-sur-Vienne	Logis de la Villatte	Partiellement inscrit	Faible	Des visibilités très partielles, limitées à la partie supérieure d'un élément de grande hauteur dans la ZIP, sont possibles dans le secteur est du périmètre de protection, le long de la route D362.	Très faible	5,9
69	16	Manot	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et covisibilité n'ont été identifiées depuis le monument et son périmètre de protection.	Null	5,5
70	16	Alloue	Logis de la Vergne	Inscrit	Modéré	Des visibilités anecdotiques et partielles sont possibles depuis une parcelle décapée dans la périmètre de protection, à l'est du logis.	Très faible	5,5
71	16	Roumazères-Loubert	Château de Chambes	Inscrit	Modéré	Si aucune visibilité n'est possible depuis l'édifice, une covisibilité anecdotique avec des éléments de grande hauteur dans la ZIP a été identifiée depuis les parcelles agricoles situées au sud du château.	Faible	4,9

Photo 6_PLUI_enjeux_paysage_patrimoine_environment.png

2. Orientations et actions

6

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

ORIENTATION

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

ACTION 1

Préserver les richesses naturelles du territoire

-  ZNIEFF
-  NATURA 2000
-  Réseau hydrographique majeur
-  Site Classé Vallée de l'Issoire

ACTION 2

-  Trames majeures à conforter
-  Trames secondaires à conforter

ACTION 3

-  Forte concentration d'éléments architecturaux d'intérêt

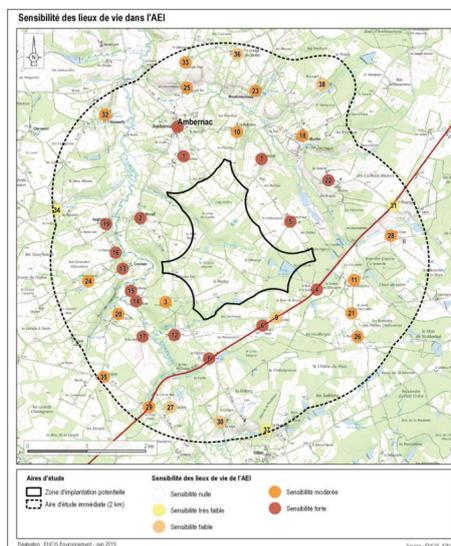
ACTION 4

-  Edifices remarquables inscrits MH



27

Photo+7_30HAMEAUX+impactés_p91.png



Carte 21 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.

—Pièces jointes —

rfc822-headers.txt	2,8 Ko
Photo 1_Impact paysager_Echelle des enjeux selon ENCIS_p26.png	187 Ko
Photo+3_avis+biodiversité_SEAR_16-03-2021.png	151 Ko
Photo+2_comparaison+grilles+Ministère+et+ENCIS.png	370 Ko
Photo+4_Critères+enjeux+et+sensibilités+ENCIS_monuments_p20.png	199 Ko
Photo+5_Eglise+ND+d'Alloué+Enjeux+et+sensibilités_p77.png	147 Ko
Photo 6_PLUI_enjeux paysage, patrimoine, environnement.png	575 Ko
Photo+7_30HAMEAUX+impactés_p91.png	990 Ko